

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 8 février 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 2 février 2021, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 05 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est levée à 22 h 51.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Hervé, Mme Rougier, M. Nadesan, Mme Andro, M. Chapellon, Mme Noisette, M. Careil, Mme Papillion, M. Le Bougeant, Mme Fauchaux, M. Morel, Mme Bouchonnet, M. Monnier, Mme Hakni-Robin, adjoints ; MM. Guillotin, Puil, Bourcier, Mme Letourneux, M. Goater, Mmes Frisque, Rousset, MM. Brossard, Theurier, Mme Tonon, M. Jeanvrain, Mmes Affilé, Caroff-Urfer, Gandon, MM. Le Brun, Compagnon, Boucher et Dulucq, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : M. Travers représenté par M. Hervé, Mme Brière représentée par M. Le Bougeant, M. Sémeril représenté par Mme Appéré, Mme Boukhenoufa représentée par Mme Letourneux, M. Desmots représenté par M. Careil, Mme Deniaud représentée par Mme Rougier, M. Foullière représenté par Mme Hakni-Robin, M. Pinchard représenté par Mme Frisque, M. Jannin représenté par M. Guillotin, Mme Marie représenté par Mme Rousset, Mme Béchet représenté par Mme Papillion, Mme Pellerin représentée par Mme Tonon, Mme Phalippou représentée par Mme Noisette, Mme Casacuberta-Palmada représentée par M. Monnier, Mme Binard représentée par M. Brossard, Mme Condolf-Férec représentée par M. Bourcier, M. Hamon représenté par Mme Fauchaux, M. Stéphan représenté par M. Nadesan, M. Roullier représenté par Mme Andro, M. Boudes représenté par M. Chapellon, Mme Zamord représentée par M. Theurier, M. Lahais représenté par M. Morel, Mme Lemeilleur représentée par Mme Bouchonnet, Mme Koch représentée par M. Jeanvrain, M. Gombert représenté par Mme Gandon, M. Cressard représenté par Mme Caroff-Urfer, Mme Id-Ahmed représentée par M. Boucher, Mme Jehanno représentée par M. Compagnon

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 1, 54, 55, 19, 2 à 18, 20 à 53.

Mme Bouchonnet est nommée secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 23 novembre 2020 est adopté.

Le conseil municipal :

1	Compte rendu sommaire du 23 novembre 2020 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 8 février 2021 – Hommage à M. Valéry Giscard D'Estaing, ancien Président de la République et M. François-Xavier Hutin, ancien conseiller municipal Adopte le Compte rendu sommaire du 23 novembre 2020	Unanimité
54	Finances – Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 Prend acte, après en avoir débattu, des orientations budgétaires pour l'année 2021	Le conseil prend acte
55	Finances - Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 - Rapport annuel 2019-2020 sur la situation en matière de développement durable Prend acte du rapport relatif à la situation en matière de développement durable de la Ville pour l'année 2019-2020	Le conseil prend acte
19	Aménagement et services urbains, environnement - Requalification de la place du Champ Jacquet et des rues d'Antrain, Motte Fablet, Champ Jacquet, Château-Renault, de l'Horloge et de Rohan – Validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle 1 - Prend acte du programme de l'opération de requalification de la place du Champ Jacquet et des rues d'Antrain, Motte Fablet, Champ Jacquet, Château-Renault, de l'Horloge et de Rohan 2 - Prend acte de l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération estimée à 2 825 000 € HT, soit 3 390 00 € TTC (valeur décembre 2020) 3 - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle, pour ce qui concerne les compétences communales, à hauteur de 141 250 € HT, soit 169 500 € TTC (valeur décembre 2020), correspondant à 5 % de l'enveloppe financière prévisionnelle globale.	Unanimité
2	Culture - Action culturelle - Approbation des nouveaux statuts du Pont Supérieur (EPCC) Approuve les modifications statutaires de l'Établissement public de coopération culturelle - « Le Pont Supérieur - Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de la Loire »	Unanimité
3	Culture - Action culturelle - La Criée centre d'art contemporain - Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine – Renouvellement 1 - Approuve les termes de la convention à intervenir avec l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine portant sur La Criée centre d'art contemporain 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initial du contrat.	Unanimité

4	Culture - Action culturelle - Association "Démozamau" – Subvention - Convention pluriannuelle d'objectifs	Unanimité
	<p>1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'association "Démozamau"</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p> <p>3 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et Démozamau pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet</p>	
5	Culture - Action culturelle - Association "Dooinit" - Subvention - Convention Pluriannuelle d'objectifs	Unanimité
	<p>1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'association "Dooinit"</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p> <p>3 – Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et Dooinit pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet</p>	
6	Culture - Action culturelle - Association I'm from Rennes – Subvention - Convention pluriannuelle d'objectifs	Unanimité
	<p>1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'association I'm From Rennes</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p> <p>3 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et I'm From Rennes pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet</p>	
7	Culture - Action culturelle - Provision - Dispositif « Les Rennais prennent l'Art » - Première attribution de subventions 2021	Unanimité
	<p>1 - Approuve une première attribution de subventions 2021 aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 33 000 € (pour des projets qui auront lieu au premier trimestre) :</p> <ul style="list-style-type: none">. 3 000 € à l'association "Les Ateliers du Vent" pour le projet "Fonds de trottoir. 3 500 € à l'association "Quignon sur Rue" pour le projet "Cité Fertile". 3 000 € à l'association "Mirelaridaine" pour le projet "Convivialité et citoyenneté en temps de distanciation sociale, du dîner à la place citoyenne"	

- . 3 500 € à l'association "MJC La Paillette" pour le projet "Ces filles-là", pièce chorale qui a pour objet de révéler les silences complices face aux harcèlements
- . 2 000 € à l'association "Sensible" dite "Agence sensible" pour le projet "Haut les cœurs"
- . 3 000 € à l'association "Anime et Tisse" pour un projet artistique et culturel visant à encourager la réappropriation de l'espace public par les femmes
- . 3 500 € à l'association "Comptoir du Doc" pour la réalisation de portraits d'habitants méconnus du quartier Maurepas-Bellangerais
- . 2 500 € à l'association "Les Films du Macadam" pour le projet "Stéréoclip" qui associe la création cinématographique et l'expression corporelle
- . 2 000 € à l'association "Keur Eskemm" pour le projet "Block-Party" proposé à l'occasion de la fête de la musique
- . 3 500 € à l'association "La Ko-Compagnie" pour le projet "Colectiva"
- . 3 500 € à l'association "Zéro de conduite" pour le projet "Lettres à nos possibles", un projet de création participative en direction des jeunes et des habitants des quartiers de Villejean, Maurepas et Bréquigny

2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet

8 Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision aide aux clubs et animations - Première attribution de subventions 2021 - Conventions financières

Unanimité

1 - Approuve l'attribution des subventions au titre de l'année 2021 pour un montant total de 1 233 000 €

2 - Approuve le versement des subventions aux associations désignées conformément aux tableaux ci-dessous :

TABLEAU N° 1 : Associations Scolaires et Universitaires

NOM DES ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021
AS ECOLE DE ST VINCENT DE LA PROVIDENCE	915 €
Total des Associations Sportives du Primaire	915 €
AS COLLEGE LES ORMEAUX	1 347 €
RENNES ECHANGE SPORTS	754 €
AS LP JEAN JAURES RENNES	486 €
AS COLLEGE LE LANDRY	912 €
AS SAINT VINCENT - PROVIDENCE	1 021 €
AS LYCEE PIERRE MENDES FRANCE.	449 €
FANION LASSALIEN ST HELIER FLASH	1 768 €
US SAINTE THERESE	202 €
US SAINT MARTIN	695 €
US COLLEGE ET LYCEE ASSOMPTION	3 504 €
AS LYCEE EMILE ZOLA	1 064 €
AS LES COQUELICOTS LYCEE BREQUIGNY	1 937 €
AS LYCEE JOLIOT CURIE	267 €
AS LYCEE JEAN MACE	475 €

AS COLLEGE ANNE DE BRETAGNE	968 €
AS LYCEE CHATEAUBRIAND	410 €
AS SAINTE GENEVIEVE	425 €
AS LYCEE COETLOGON	1 257 €
AS COLLEGE DES GAYEULLES	821 €
AS TOUR D'AUVERGNE	73 €
AS COLLEGE CLOTILDE VAUTIER	1 365 €
AS NOTRE DAME DU VIEUX COURS	1 460 €
AS COLLEGE DES CHALAIS	702 €
A.S. LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES TILLON	384 €
AS COLLEGE LA BINQUENAIS	1 178 €
AS COLLEGE DE CLEUNAY	363 €
AS COLLEGE ROSA PARKS	1 871 €
AS COLLEGE DES HAUTES OURMES	1 906 €
A.S. COLLEGE EMILE ZOLA	506 €
AS LYCEE DESCARTES	380 €
AS LYCEE POLYVALENTE VICTOR ET HELENE BASCH	331 €
A.S. EREA DE RENNES	292 €
ASSOCIATION LES HERMINES DE JEANNE D'ARC	230 €
AS LYCEE LOUIS GUILLOUX	718 €
Total des Associations sportives du Secondaire	30 521 €
A.S. PÔLE AGRONOMIQUE DE RENNES	1 221 €
A.S. RENNES 1	2 092 €
A.S. HAUTE BRETAGNE RENNES 2	6 161 €
BUREAU DES SPORTS SUP DE CO	2 292 €
A.S. INSA	1 397 €
A.S. IFPEK	401 €
Total des Associations Sportives Universitaires	13 564 €
TOTAL GENERAL	45 000 €

TABLEAU N° 2 : Associations civiles et d'Entreprises

NOM DES ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021
9DOT8	2 042 €
A.S. CREDIT AGRICOLE MUTUEL	262 €
A.S. et CULTURELLE ADAPTEE DE RENNES	254 €
A.S. et CULTURELLE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	109 €
A.S. MUNICIPALUX DE RENNES METROPOLE	1 802 €
A.S.C.E.E.	106 €
A.S.P.T.T. RENNES	25 322 €
A.T.S.C.A.F.	330 €
ACADEMIE DE BILLARD RENNES-CESSON	291 €
AMICAL CULTURELLE ET S. DU C.H.R.	413 €
ANKOU RENNES FOOTBALL AMERICAIN FLAG ASSOCIATION	4 755 €
AR GWAZI GOUEZ	145 €
AR MEN BRAS ST MICROELECTRONICS	168 €
ARGOAT SQUASH	229 €
ARTISTES ASSOCIES DE LA PETANQUE	409 €
ARTS MARTIAUX RENNES	78 €
AS CHEMINOTS RENNAIS BOXE THAILANDE	1 778 €
AS CHEMINOTS RENNAIS FOOTBALL LIGUE	13 281 €
AS CHEMINOTS RENNAIS HANDBALL	946 €
AS CHEMINOTS RENNAIS SPORT ADAPTE	743 €
AS CHEMINOTS RENNAIS TENNIS	1 609 €
AS GOLF DE RENNES	26 222 €
AS ORANGE CESSON	574 €
ASC CREDIT MUTUEL ILLE ET VILAINE	112 €
ASCL JEANNE D'ARC	13 448 €
ASSOCIATION D'ANIMATION ET GESTION DES LONGS PRES	1 803 €
ASSOCIATION FORME ET DETENTE DES RETRAITES	494 €

ASSOCIATION MAOSAQUE BRETAGNE MAROC	1 348 €
ASSOCIATION PORTUGAISE DE RENNES	425 €
ASSOCIATION RENNAISE HAP KI DO COREEN	866 €
ASSOCIATION RENNES CORMORANS	13 852 €
ASSOCIATION ZENTONIC SPORT BIEN-ETRE	402 €
ATHLETIC CLUB DE RENNES	3 797 €
AVENIR DE RENNES	37 753 €
BASEBALL ET SOFTBALL CLUB DE RENNES	4 161 €
BREIZH FOBAL KLUB	1 107 €
BREIZH SAUVETAGE COTIER	11 044 €
CADETS DE BRETAGNE	15 119 €
CAPOEIRA BOM SAL	169 €
CASAR	1 087 €
CENTRE DE PLONGEE AQUA DETENTE SIRMER	92 €
CENTRE RENNAIS DE QWAN KI DO	748 €
CLUB ALPIN FRANCAIS DE RENNES	629 €
CLUB DES SPORTS DE GLACE	8 286 €
CLUB NAUTIQUE DE RENNES	2 751 €
CLUB PUGILISTIQUE RENNES VILLEJEAN	5 470 €
CLUB RENNAIS DE COURSE D'ORIENTATION	12 041 €
CLUB RENNAIS DE DANSE SPORTIVE (CRDS)	4 680 €
CLUB RETRAITE EN FORME	1 433 €
CLUB SPORTIF DE LA GARNISON	29 206 €
CLUB SPORTIF DES SOURDS DE RENNES 35	7 318 €
COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	20 344 €
CYCLO CLUB RENNAIS	1 743 €
ECOLE DE BUDO RAJI - RENNES AIKIDO JODO IAIDO	224 €
ESPERANCE DE RENNES FOOTBALL CLUB	9 111 €
ETOILE CYCLISTE RENNAISE	4 454 €
FC CHGR	85 €
FIEVRA	1 582 €
FOOTBALL CLUB BEAUREGARD	6 003 €
FOOTBALL CLUB STAR	106 €
G.V. LA TOUCHE	151 €
GLS RENNES	292 €
GROUPE SPELEOLOGIQUE DE RENNES	147 €
GV BELLEVILLE	251 €
GV CARREFOUR 18	268 €
GV CHAMPS MANCEAUX	311 €
GYMMOMES - LE SPORT AU PLURIEL	363 €
HANDBALL DETENTE	6 372 €
HANDISPORT RENNES CLUB	5 456 €
HAUTE BRETAGNE ECHECS	463 €
JEONG TONG TAEKWONDO DOJANG	1 866 €
JUDISPORT RENNES	110 €
KARATE CLUB DE RENNES	885 €
KAYAK CLUB DE RENNES	4 977 €
KHAI MUAY THAI RENNES	1 559 €
KUDO RENNES	113 €
LA BOULE D'OR RENNAISE	1 773 €
L'ART DU TAO	92 €
LES BEBES DAUPHNS RENNAIS	1 691 €
LES VIGILANTS DE L'OUEST	7 332 €
MAISON DE QUARTIER DE LA BELLANGERAI	791 €
MAISON DE QUARTIER DE LA BINQUENAI	330 €
MAISON DE QUARTIER LA TOUCHE	138 €
MAISON DE QUARTIER STE THERESE	782 €
MEN'S DERBY RENNES	931 €
MINH LONG RENNES - CLUB DU DRAGON D'OR	79 €
MJC MAISON DE SUEDE	1 001 €
MR FRIZ	6 585 €
OPAR	561 €
OUEST PARKOUR	835 €
PASSION JUDO 35	10 265 €
PLANEURS D'ILLE ET VILAINE	141 €
REC AVIRON	549 €
REC BADMINTON	3 600 €

REC BOXE FRANCAISE	484 €
REC ESCRIME	408 €
REC ROLLER	11 058 €
REC RUGBY	51 164 €
REC VOLLEY BALL	66 697 €
RENNES SQUASH	1 686 €
RENNES DANSE ET PATINAGE SUR GLACE	7 761 €
RENNES ESCRIME	8 831 €
RENNES EVASION NATURE	719 €
RENNES FLOORBALL CLUB	119 €
RENNES METROPOLE HANDBALL	22 734 €
RENNES MONOSTARS	270 €
RENNES NATATION	499 €
RENNES POLE ASSOCIATION	19 082 €
RENNES SPORTS SOUS MARINS	10 065 €
RENNES TRIATHLON	20 128 €
RENNES UNIVERSITE CLUB	598 €
ROAZHON BOWLING CLUB	3 066 €
ROLLER DERBY RENNES	1 123 €
SKOL GOUREN ROAZHON	208 €
SOCIETE DE TIR DE LA DUGUESCLIN	4 585 €
SOCIETE DES REGATES RENNAISES	4 670 €
SOCIETE SPORTIVE DE LA SECURITE SOCIALE	299 €
SPORTING CLUB MAHORAIS DE RENNES	313 €
SQUASH DE L'HERMINE	330 €
STADE RENNAIS ATHLETISME	34 338 €
STADE RENNAIS BASKET-BALL	7 453 €
STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB	13 008 €
STADE RENNAIS RUGBY	38 413 €
TENNIS CLUB LAOTIENS DE RENNES	231 €
TOUR D'AUVERGNE	113 682 €
TWIRLING BATON RENNAIS	1 676 €
UNION AMICALE OUEST France	569 €
UNION RENNES BASKET 35	12 179 €
VELOCE CLUB RENNAIS	1 886 €
VERTICAL OUEST LOISIRS	1 974 €
WONG FEI ASSOCIATION	84 €
TOTAL HORS CERCLE PAUL BERT	830 611 €
CERCLE PAUL BERT	264 698 €
CERCLE PAUL BERT BLOSNE FOOTBALL	4 050 €
CERCLE PAUL BERT BREQUIGNY FOOTBALL	56 136 €
CERCLE PAUL BERT CLEUNAY FOOTBALL	7 351 €
CERCLE PAUL BERT GAYEULLES FOOTBALL	12 575 €
CERCLE PAUL BERT NORD OUEST FOOTBALL	5 601 €
CERCLE PAUL BERT VILLEJEAN BEAUREGARD FOOTBALL	6 978 €
TOTAL ASSOCIATIONS CERCLE PAUL BERT	357 389 €
TOTAL GENERAL	1 188 000 €

3 - Autorise Madame la Maire à signer les conventions (Association Sportive du Golf de Rennes, Cercle Paul Bert Bréquigny, Compagnie des Archers de Rennes, Stade Rennais Athlétisme) ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie de la convention

9 Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision pour Sport haut niveau - Première attribution de subventions 2021 - Convention financière

Unanimité

1 - Accorde les subventions aux bénéficiaires désignés pour un montant total de 320 000 €, comme indiqué ci-dessous :

- * A – Haut niveau en sports collectifs : 226 000 €
 - . 27 500 € au REC Rugby masculin
 - . 28 000 € au Stade Rennais Rugby féminin
 - . 22 000 € à la Tour d'Auvergne section Foot masculin
 - . 26 500 € au Cercle Paul Bert section Hand masculin

- . 13 500 € au Cercle Paul Bert section Hand féminin
- . 25 500 € au REC Volley-ball féminin
- . 23 500 au REC Volley-ball masculin
- . 30 000 € à l'Union Rennes Basket (URB35) masculin
- . 24 500 € à l'Avenir de Rennes section Basket féminin
- . 5 000 € à la Tour d'Auvergne section Futsal masculin
- * B – Haut niveau en sports individuels et duels : 94 000 €
- . 20 000 € à la Tour d'Auvergne section Athlétisme
- . 7 000 € au Stade Rennais Athlétisme
- . 6 500 € au Club Sportif de la Garnison de Rennes (sections Escrime et Tir sportif)
- . 2 500 € à Rennes Escrime
- . 40 000 € au Cercle Paul Bert (sections Gymnastiques, Judo, Natation et Tennis de Table)
- . 6 000 € à Passion Judo 35
- . 2 000 € à Rennes Triathlon
- . 10 000 € à la Compagnie des Archers de Rennes

2 - Autorise Madame la maire à signer les conventions avec le Rennes Etudiant Club Volley-Ball (REC Volley) ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie de la convention

10 Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Pôle Associatif du Blosne - Construction neuve – Révision du coût d'opération

Unanimité

Approuve la nouvelle enveloppe financière relative à la construction d'un nouveau Pôle Associatif du Blosne :

Nouveau montant prévisionnel affecté aux travaux : 6 103 000 € TTC, auquel s'ajoutent 983 000 € TTC d'honoraires d'études, 65 000 € TTC de travaux concessionnaires, 100 000 € TTC d'équipement et de matériel, le 1% artistique pour 50 000 € TTC et 489 000 € TTC de provision pour la marge de tolérance du maître d'œuvre et les aléas de travaux, soit un coût d'opération de 7 790 000 € TTC (valeur septembre 2019)

Durée prévisible des travaux : 17 mois, y compris congés et période de préparation de chantier de 2 mois

Livraison de l'équipement prévue au second semestre 2022

11 Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision Fonds d'Aide à la Vie Associative - Première attribution de subventions 2021

Unanimité

1 - Approuve l'attribution de subventions aux associations mentionnées ci-après pour un montant total de 2 550 € :

- . 550 € à l'association Champs de Justice pour l'organisation de deux soirées de projection du film "Le déménagement" de Catherine Réchard, suivies d'un échange sur le passé et l'avenir de la prison Jacques Cartier
- . 2 000 € à Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) pour l'organisation d'une exposition itinérante dont l'objectif est de sensibiliser à la question de l'habitat indigne

2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet

12 Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Provision Jeunes en projet – Première attribution de subventions 2021

Unanimité

Approuve une première attribution de subventions 2021 pour un montant de 1 302 € à l'association MJC Maison de Suède pour la mise en place d'une expérimentation sur le premier semestre 2021 concernant l'accueil et l'accompagnement d'environ 70 lycéens stagiaires issus des quartiers Bréquigny-Champs Manceaux et Le Blosne

13 Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Autres actions en faveur des jeunes - Provision pour projets étudiants – Première attribution de subventions 2021

Unanimité

1- Approuve une première attribution de subventions 2021 pour un montant total de 4 500 € et le versement des subventions aux associations désignées ci-dessous

- . 2 000 € à l'association Un Printemps en Asie pour l'organisation de la 3ème édition d'un festival destiné à la promotion des cinémas asiatiques du 9 au 14 mars au Ciné-TNB et sur les campus rennais autour de la thématique de la jeunesse iranienne
- . 2 500 € à l'association Les Giboulées pour l'organisation de la 6ème édition d'un festival pluridisciplinaire et participatif du 12 au 14 mars dans différents quartiers rennais

2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.

14 Sports et jeunesse - Tarifs année 2021 - École municipale de Natation –Stages

Unanimité

1 - Approuve les nouveaux tarifs ci-dessous pour une période allant jusqu'au 31 août 2021 :

Libellé	Tarif
Stages courts avec des cours regroupés d'apprentissage de la natation (1 semaine – 10 séances)	50 €
Stages courts avec des cours regroupés d'apprentissage de la natation (1 semaine – 10 séances) Tarif Sortir	20 €

2 - Autorise Madame la Maire à procéder par décision à leur application

15 Interventions sociales et santé – Espace Social Commun Gros Chêne – Maintenance et entretien – Convention tripartite - Deuxième avenant

Unanimité

	<p>1 - Approuve la conclusion d'un deuxième avenant à la convention conclue le 8 décembre 1997</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à le signer avec le Département et la société Inova</p>	
16	Interventions sociales et santé – Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) – Convention – Renouvellement	Unanimité
	<p>1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'Association Locale CLCV</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant éventuel ne modifiant pas l'économie générale du contrat</p>	
17	Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Provision Egalite femmes hommes - Première attribution de subventions 2021	Unanimité, 1 conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Deniaud)
	<p>1 – Approuve une première attribution de- subventions pour un montant de 5 430 € réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">. 3 000 € à la Compagnie "La mort est dans la boîte" pour la création d'une déambulation théâtrale nommée "Celles d'en dessous", présentée dans le cadre du printemps des cimetières, en mai 2021, au cimetière Nord. 1 000 € pour le projet "COLECTIVA !" porté par la Ko compagnie. 1 430 € pour le projet "Femmes, santé mentale et discriminations" porté par l'association déCONSTRUIRE <p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet</p>	
18	Aménagement et services urbains, environnement - Coteaux de l'Ille – 33 rue de la Donelière – Cession	Unanimité
	<p>1 - Décide la cession du bien situé au 33 rue de la Donelière à l'acquéreur évincé au prix de 170 000 €</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	
20	Aménagement et services urbains, environnement – Réforme du stationnement payant – Recouvrement des forfaits post-stationnement – Convention avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions – Renouvellement	Unanimité
	<p>1 - Approuve les termes de la reconduction de la convention à conclure avec l'Agence nationale de traitement automatisée des Infractions</p> <p>2 – Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale du contrat</p>	
21	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Atalante Champeaux – Parcelle n° 5 – Cession de charges foncières à la SCCV CAP 2022 – Modificatif	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)

<p>1 - Abroge la délibération n° 2018-0228 du 25 juin 2018 2 - Décide l'aliénation du terrain précité aux conditions fixées : nouveau prix de cession de la charge foncière compte-tenu de l'évolution de l'emprise foncière nécessaire établi à 200 €/m² et s'élevant désormais à 1 110 600 € 3 - Autorise Madame la Maire à signer la promesse synallagmatique de vente, l'acte authentique et tous documents subséquents.</p>	
<p>22 Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Beauregard – Septième modification du dossier de réalisation – Modification du programme des équipements publics</p> <p>1 - Approuve le dossier de réalisation modificatif n° 7 de la ZAC Beauregard sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur pour les travaux de la rive Ouest de l'avenue André Malraux qui borde les derniers programmes de la tranche 8 de la ZAC et le gymnase en cours de construction 2 - Approuve le projet de programme des équipements publics actualisé, intégré au dossier de réalisation de la ZAC</p>	<p>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)</p>
<p>23 Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Beauregard - Travaux infrastructures primaires de ZAC - Convention de participation avec Rennes Métropole et la Société Anonyme d'Économie Mixte "Territoires & Développement"</p> <p>1 - Approuve les termes de la convention de participation à conclure avec la Société d'Économie Mixte "Territoires & Développement", et Rennes Métropole dans le cadre de la réalisation des travaux des derniers aménagements des infrastructures primaires de la ZAC Beauregard 2 – Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer la convention précitée, ainsi que tout acte s'y rapportant</p>	<p>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)</p>
<p>24 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Beauregard – Concession d'aménagement avec la Société Anonyme d'Économie Mixte Territoires & Développement – Avenant n° 19</p> <p>1 - Approuve les termes du dix-neuvième avenant au contrat de concession de la ZAC Beauregard 2 - Autorise Madame la Maire à signer cet avenant avec Monsieur le Directeur Général de Territoires & Développement</p>	<p>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)</p>
<p>25 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Beauregard Quincé – Première modification du dossier de réalisation– Modification du programme des équipements publics</p> <p>1 - Approuve le dossier de réalisation modificatif n° 1 de la ZAC Beauregard-Quincé 2 - Approuve le projet de programme des équipements publics actualisé, intégré au dossier de réalisation de la ZAC</p>	<p>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)</p>

26	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Beauregard Quincé - Travaux infrastructures primaires de ZAC - Convention de participation avec Rennes Métropole et la Société d'Économie Mixte "Territoires & Développement" 1 - Approuve les termes de la convention de participation à conclure avec la Société d'Économie Mixte "Territoires & Développement" et Rennes Métropole dans le cadre de la réalisation des travaux des derniers aménagements des infrastructures primaires de la ZAC Beauregard Quincé 2 - Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer la convention précitée, ainsi que tout acte s'y rapportant	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)
27	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Beauregard Quincé – Concession d'aménagement avec la Société d'Économie Mixte "Territoires & Développement" – Avenant n° 9 1 - Approuve les termes du neuvième avenant au contrat de concession de la ZAC Beauregard-Quincé 2 - Autorise Madame la Maire à signer cet avenant avec Monsieur le Directeur Général de Territoires & Développement	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)
28	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Claude Bernard/Alexandre Duval – Programme des équipements publics Approuve le programme des équipements publics de la ZAC Claude Bernard /Alexandre Duval	Unanimité moins 10 abstentions (Groupes Libre d'Agir pour Rennes et Révéler Rennes)
29	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Claude Bernard/Alexandre Duval – Concession d'aménagement – Premier avenant 1 - Approuve les termes du premier avenant à la concession d'aménagement de la ZAC Bernard/Duval 2 - Autorise Madame la Maire à signer cet avenant avec Monsieur le Directeur Général de la société Territoires Publics	Unanimité moins 10 abstentions (Groupes Libre d'Agir pour Rennes et Révéler Rennes)
30	Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Blosne Est - Contrat de revitalisation artisanale et commerciale – Lot E20 – Acquisition voirie 1 - Décide l'acquisition d'une emprise de 33 m ² de domaine public routier, à titre gratuit, auprès de Rennes Métropole 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents	Unanimité

- 31 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne Est – Acquisition de lots parking**
- 1 - Décide l'acquisition du lot-parking ci-dessous, libre de toute occupation et location, afin de constituer une réserve foncière destinée à accueillir de nouvelles constructions :
- | <i>Adresse</i> | <i>Références cadastrales</i> | <i>N° de lot</i> | <i>Tantièmes</i> | <i>Prix en €</i> |
|----------------------|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| 16 Avenue de Pologne | LO 71 | 42 | 1/75èmes | 3 000,00 |
- 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique à intervenir en la forme notariée et tous document subséquents.
- 32 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne Est – Avenue de Suisse - Déplacement de deux armoires télécom Orange – Convention avec Orange SA**
- 1 - Valide une enveloppe globale de 62 229,49 € HT pour la réalisation des travaux de déplacement des armoires télécom Orange de la ZAC du Blosne Est – Avenue de Suisse
- 2 - Approuve le versement d'une participation de la Ville de Rennes auprès d'Orange SA d'un montant de 62 229,49 € net de taxes, au titre de cette opération
- 3 - Approuve les termes de la convention à conclure avec Orange SA pour les travaux de déplacements des armoires télécom de la ZAC du Blosne Est – Avenue de Suisse
- 4 - Autorise Madame la Maire à signer cette convention, les devis spécifiques travaux à venir et tous les documents utiles à intervenir, notamment les avenants éventuels
- 33 Aménagement et services urbains, environnement - Ilot Bois Perrin – Quartier Jeanne d'Arc - Longchamps - Beaulieu - Création d'une Zone d'Aménagement Concerté – Bilan de la concertation – Approbation**
- 1 - Prend acte du déroulement de la concertation préalable à la création du dossier de création de la ZAC du Bois Perrin et d'en approuver le bilan
- 2 - Approuve le dossier de création de la ZAC du Bois Perrin
- L'opération prévoit la réalisation :
- . d'environ 400 logements dont 50 en réhabilitation
 - . d'une crèche
 - . de 15 000 m² d'espaces publics (voirie de desserte, stationnements publics, cheminements, squares récréatifs, jardins)
- 3 – Approuve l'exonération Exonérer de la part intercommunale de la Taxe d'Aménagement (TA) des constructions édifiées dans la ZAC
- 4 - Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- 34 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC La Courrouze – Locaux techniques municipaux - Acquisition d'un terrain à bâtir**

51 voix pour, 5 voix contre (Groupe Révéler Rennes) et 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)

Unanimité

Unanimité moins 10 abstentions (Groupes Libre d'Agir pour Rennes et Révéler Rennes)

Unanimité

<p>1 - Décide l'acquisition du terrain d'assiette du projet, situé rue du 21 juillet 1954, auprès de Territoires & Développement, aménageur de la ZAC, au prix de 126 716 €</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	
<p>35 Aménagement et services urbains, environnement - Quartier Francisco Ferrer/Landry/Poterie – ZAC du Haut-Sancé – Lot A – Cession de terrain à Bouygues Immobilier</p> <p>1 - Décide l'acquisition de 79 m² de domaine public routier métropolitain (section KO) à titre gratuit</p> <p>2 - Décide de conclure une promesse synallagmatique de vente avec Bouygues Immobilier puis l'aliénation de l'emprise communale représentant 1 916 m² (1 837 m² + 79 m²) au prix de 1 905 450 € (450 € HT/m² pour les logements libres, 350 €/m² pour les logements régulés, 275 € m² pour les PLS et 100 €/m² pour la partie destinée aux commerces)</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à signer la promesse synallagmatique de vente, les actes authentiques et tous documents subséquents.</p>	<p>Unanimité moins 10 abstentions (Groupes Libre d'Agir pour Rennes et Révéler Rennes)</p>
<p>36 Aménagement et services urbains, environnement - Quartier Francisco Ferrer/Landry/Poterie – ZAC du Haut-Sancé – Lot D1 – Cession de terrain à Néotoa</p> <p>1 - Décide de conclure une promesse synallagmatique de vente avec Néotoa puis l'aliénation de l'emprise foncière de 2 597 m² correspondant au projet au prix de 953 470 € (275 € HT/m² pour les logements et 100 €/m² pour la partie destinée aux commerces)</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer la promesse synallagmatique de vente, l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	<p>Unanimité moins 10 abstentions (Groupes Révéler Rennes et Libre d'Agir pour Rennes)</p>
<p>37 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Maurepas-Gayeulles – Concession d'aménagement – Sixième avenant - Modification des participations financières</p> <p>1 – Approuve les termes du sixième avenant à la concession d'aménagement de la ZAC Maurepas Gayeulles</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer cet avenant avec Monsieur le Directeur Général de la société Territoires Publics</p>	<p>Unanimité moins 9 abstentions (Mmes Caroff-Urfer, Gandon, MM. Cressard, et Gombert et le Groupe Libre d'Agir Rennes), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)</p>
<p>38 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Maurepas Gros Chêne – Réseaux d'énergies et de chaleur – Local chaufferie et réseau privé – Renonciation à la clause de retour</p>	<p>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Révéler Rennes), 3 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Condolf-Férec, MM. Jeanvrain et Puil)</p>

- 1 - Autorise la cession de la parcelle cadastrée section AW n°159 à Rennes Métropole, en renonçant à la clause de retour
2 - Mandate Madame la Maire ou son représentant pour la signature de tout acte qui en serait la suite ou la conséquence

39 Administration générale - Projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole – Avis du conseil

Émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole avant son adoption par le conseil métropolitain

40 Administration générale - Charte Rennaise de la Démocratie Locale – Interpellation du Conseil Municipal – Association "A la Bretonne" – Réunification de la Bretagne

Prend connaissance de l'interpellation par l'association "A la Bretonne" et en débat

41 Administration générale - Vœu pour un référendum sur la réunification – Vœu présenté par le Groupe écologiste et citoyen et le Groupe Génération.s

Adopte le vœu présenté les Groupes Ecologistes et Génération.s

*La revendication politique et populaire de la réunification administrative de la Bretagne est à un tournant. La collecte de 105 000 signatures d'habitantes et d'habitants de Loire-Atlantique demandant un référendum à l'échelle de leur département a permis à cette problématique de revenir au premier plan de la scène politique, à Nantes et en Bretagne administrative

*Plus de 150 élus, dont des Rennaises et des Rennais siégeant dans ce conseil municipal, ont signé mi-janvier un appel demandant au Président de la République d'organiser ce référendum en Loire-Atlantique

*Pour la première fois, la Ville de Nantes dispose d'un adjoint aux enjeux bretons et sa majorité a pour ambition de créer une instance de débat, d'échanges et de dialogue entre les collectivités concernées par une éventuelle réunification

*À l'échelle de notre ville, la participation accrue des citoyennes et citoyens à la vie politique locale progresse chaque jour et est défendue par l'ensemble des forces politiques rennaises. Nous ne pouvons donc rester insensibles aux demandes des citoyens et citoyennes de Bretagne administrative et de Loire-Atlantique qui réclament depuis des dizaines d'années une issue politique et démocratique à cette revendication

La Ville de Rennes :

- Se joint aux autres collectivités bretonnes et aux élus qui demandent à l'État d'engager le processus législatif qui permettra dans un premier temps de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne. Si le résultat de ce référendum s'avérait favorable à cette réunification, les populations ou les collectivités des autres territoires concernées doivent être consultées dans un deuxième temps concernant l'avenir de leurs territoires
- Fait part de son souhait de participer à l'instance qu'ambitionne de créer la ville de Nantes. Il est primordial que Rennes, capitale administrative, soit partie prenante de ce futur espace de construction et de dialogue

**Unanimité moins
10 abstentions**
(Groupes Libre d'Agir pour Rennes et Révéler Rennes)

**Unanimité moins
24 abstentions**
(Groupes Socialiste, Communiste et Mme Binard)

42 Administration générale - Vœu pour l'extension du RSA aux jeunes 18-25 ans – Vœu présenté par le Groupe Génération·s, le Groupe écologiste et citoyen, le Groupe socialiste, démocrate et citoyen, le Groupe communiste et le Groupe du mouvement radical

Adopte le vœu présenté le Groupe Génération.s le Groupe écologiste et citoyen, le Groupe socialiste, démocrate et citoyen, le Groupe communiste et le Groupe du mouvement radical

* Avec la pandémie de Covid-19, notre pays se trouve ébranlé par de multiples crises aux conséquences désastreuses. Une crise sanitaire, d'abord, avec le décès de près de 80 000 personnes depuis un an et la révélation des limites de notre système hospitalier public, affaibli par des années de restrictions budgétaires

* Une crise économique, ensuite, menaçant des secteurs d'activités entiers – hôtellerie, restauration, événementiel, culture, monde du spectacle et de la nuit, associations... – et dont on mesure encore mal l'ampleur des conséquences en termes de disparition d'entreprises et d'emplois, mais dont tout laisse présager un choc brutal pour les tout prochains mois

* Une crise sociale, enfin, avec la fragilisation de larges catégories de la population et un basculement dans la pauvreté vécu par des centaines de milliers de citoyens : jeunes et étudiants, seniors et retraités, intérimaires, chômeurs, autoentrepreneurs et travailleurs indépendants, artisans, petits commerçants, artistes et acteurs du monde culturel...

* Révélateurs dramatiques de la paupérisation en cours, près de 10,5 millions de Français vivent désormais avec moins de 1 063 euros mensuels, les demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA) ont bondi en moyenne de 10 % quels que soient les territoires, comme le recours à la distribution d'aide alimentaire. Cette situation fait de l'urgence sociale une priorité absolue

* Si nos collectivités se mobilisent pour atténuer le choc, c'est l'État qui dispose de la plus grande capacité d'action par ses pouvoirs réglementaires. Le cadre légal vient d'ailleurs parfois empêcher des initiatives locales. Des mesures d'aide sociale directe doivent donc être envisagées au niveau national, telles que le relèvement des minima sociaux, une extension des droits à l'assurance chômage, un fonds de soutien aux associations de solidarité, la structuration d'un service public de l'aide alimentaire

* La situation des jeunes est particulièrement préoccupante. Avant le Covid, le taux de chômage des jeunes actifs était, avec 19,6 %, déjà deux fois plus élevé que la moyenne. En outre, l'emploi des jeunes est par nature plus précaire : l'INSEE estimait en 2019 que les 15-24 ans en emploi ne sont que 45 % à occuper un CDI, contre 28 % en CDD, 17 % en apprentissage, 7 % en intérim et 3 % indépendants. Ils constituent donc une catégorie de population fragile, qui les expose particulièrement au choc économique et social actuel

* Ainsi, les moins de 25 ans sont des victimes directes de la contraction de l'activité et de l'incertitude des acteurs économiques observées en ce moment. Les jeunes en sortie d'études arrivant sur le marché du travail rencontrent des difficultés accrues dans la recherche d'un premier emploi. Les jeunes actifs en contrat court ou période d'essai sont plus exposés au risque de pâtir des ajustements de personnel réalisés en entreprise. De nombreux jeunes encore en études, privés d'enseignement présentiel depuis de longues semaines, n'ont plus le travail salarié qui leur permettait de financer leurs

51 voix pour, 5 voix contre (Groupe Révéler Rennes) et 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)

études. Nulle surprise que, dans ces conditions, le CROUS observe une augmentation substantielle des demandes d'aides d'urgence, ni que le FAJ (fonds d'aide aux jeunes) soit particulièrement mobilisé pour des aides de subsistance, devenues indispensables pour certains jeunes de notre territoire

* Cette situation vient mettre en évidence l'impératif d'un élargissement des conditions d'éligibilité au RSA, afin que les jeunes de 18 à 25 ans puissent en être bénéficiaires. Ce dispositif ne s'adresse actuellement qu'aux personnes âgées de plus de 25 ans, ou aux jeunes de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge ou ayant travaillé au moins deux ans à temps plein sur les trois dernières années. Ces conditions, encore par trop restrictives, méconnaissent aujourd'hui les difficultés vécues par des dizaines de milliers de jeunes, dont le nombre grossit davantage chaque semaine

* L'heure est grave. Un jeune sur cinq, soit un million et demi de personnes, vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Un jeune sur six a arrêté ses études, sans parler des dégâts psychosociaux qui sont à l'œuvre. Parce que l'idée même que cette génération puisse se trouver sacrifiée est injuste et insupportable, il est vital de se porter sans tarder au secours de cette population rendue vulnérable par la vague de précarité. Cela n'est possible que par une mesure solidaire d'envergure : l'élargissement des conditions d'accès au RSA dès 18 ans, pour les jeunes en études ou non

* Par ailleurs, la hausse inédite du recours au RSA – plus de 19.000 bénéficiaires en Ille-et-Vilaine – éprouve les finances publiques qui lui sont consacrées : les dépenses du Conseil départemental affectées à ce dispositif ont augmenté de 10% cette année, atteignant désormais 10 % de son budget global. Face au risque pour les Départements que l'extension des critères d'éligibilité au RSA se traduise par une insoutenabilité de financement, cette mesure doit s'accompagner par l'État des transferts de ressources correspondant

- Au regard de l'urgence sociale actuelle, le Conseil municipal est invité à adopter ce vœu qui appelle le Gouvernement à étendre les conditions administratives d'accès au Revenu de Solidarité Active aux moins de 25 ans et, pour le financer, à l'assortir du versement d'une contribution équivalente exceptionnelle aux Départements qui assurent la gestion de cette prestation sociale

**43 Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire –
Compte rendu des mois d'octobre et novembre 2020**

**Le conseil prend
acte**

Prend acte du compte-rendu des mois d'octobre et novembre 2020

**44 Administration générale – Assainissement - Convention de prestations
techniques avec la Métropole**

Unanimité

1 - Approuve les termes de la convention de prestations techniques avec la Métropole

2 - Autorise Madame la Maire, à signer la convention ou tout acte s'y rapportant

**45 Administration générale – Ossuaire du Cimetière de l'Est – Construction
neuve – Programme – Enveloppe financière – Procédure adaptée**

Unanimité

1 - Approuve le programme relatif à la réalisation du futur ossuaire du cimetière de l'Est comprenant :

- un ossuaire d'une surface utile fonctionnelle de 360 m²
- un local technique intégré de 5 m² (portant le bâtiment à 365 m² de surface de plancher) et d'un espace extérieur de mémoire d'une surface de 20 m² minimum, doté d'une borne de consultation du nom des défunts

2 - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de 700 500 € TTC pour les travaux de réalisation du bâtiment, 128 500 € TTC d'honoraires d'études, 10 000 € TTC de raccordement des réseaux, 3 500 € TTC d'équipement mobilier en achat direct par la maîtrise d'ouvrage et une provision de 97 500 € TTC pour la marge de tolérance du marché de maîtrise d'œuvre et pour les aléas de l'opération

3 - Autorise Madame la Maire à signer et à déposer toute demande d'autorisation administrative rendue nécessaire par la réalisation de l'équipement

46 Administration générale – Personnel – Régime indemnitaire – Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) – Complément **Unanimité**

1- Instaure l'IFSE dans les conditions indiquées aux agents concernés en substitution des dispositions mises en œuvre par la délibération n° 360 du 8 octobre 2018 susvisée pour les cadres d'emplois de la filière médico-sociale (- catégorie A : cadres de santé paramédicaux, infirmiers en soins généraux, puéricultrices, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, ergothérapeutes ; catégorie B : techniciens paramédicaux (diététicien) et infirmiers ; catégorie C : auxiliaires de puériculture et auxiliaires de soins)

2 - Prévoit la possibilité de maintien aux agents concernés, à titre individuel, de leur montant de régime indemnitaire antérieur lorsqu'il était plus élevé en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

3 - Confirme le versement de la prime dite "allocation vacances", en sus de l'IFSE, sur la base des dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 susvisée, selon les conditions prévues par délibération

4 - Autorise le versement aux agents contractuels de droit public

47 Administration générale – Personnel – Astreinte-Cadres dans le cadre de la continuité de service **Unanimité**

1 - Autorise les cas de recours aux astreintes ainsi que les modalités de leur organisation

2 - Autorise l'indemnisation des astreintes, prévue par les textes y afférents, pour les agents assurant les astreintes, et appartenant aux filières technique ou autres

3 - Confirme l'octroi d'un repos compensateur dès la fin de la période d'astreinte en cas d'intervention, afin de respecter les obligations en matière de repos journalier et hebdomadaire, et de durée hebdomadaire maximale de travail

4 - Décide de l'application de l'ensemble des mesures à compter de la date de publication de la délibération

48 Administration générale - Personnel – Convention cadre de financement et de fonctionnement avec Rennes Métropole et l'Association Sportive des Municipaux de Rennes Métropole (ASMR) **Unanimité**

1 - Approuve les termes de la convention cadre tripartite de financement et de fonctionnement avec Rennes Métropole et l'Association Sportive des Municipaux de Rennes Métropole (ASMR)
2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que toute annexe et tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat

49 Administration générale - Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emploi au titre de l'année 2021

Unanimité

Prend en compte les propositions de sept créations de postes et une transformation de poste

50 Administration générale – Restauration durable – Convention de partenariat pour la restauration avec les établissements d'accueil des personnes âgées (CCAS)

Unanimité

1 - Approuve la convention de partenariat avec le CCAS
2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ne modifiant pas de façon substantielle l'économie générale du projet

51 Administration générale – Dénominations de voies, d'espaces et d'équipements

Unanimité

Approuve les nouvelles dénominations de voies et les modifications proposées :

1- Créations de dénominations de voies

* Quartier 9 - Cleunay - Arsenal/Redon - La Courrouze

. **Parvis Agnès Varda**, Photographe - Réalisatrice (1928-2019), Pour un espace permettant l'accès au nouvel Antipode, à l'angle de l'Avenue Jules Maniez, au Nord et de la rue de la Guibourgère, à l'Est

* Quartier 11 - Le Blosne

. **Rue de Zagreb**, Capitale de la Croatie. La place Jean Normand séparant désormais le boulevard de Yougoslavie en deux parties, il est proposé de redénommer la partie Est de ce boulevard.

Pour une voie d'orientation Ouest–Est, partant de la rive Est de la place Jean Normand et aboutissant sur la rive Ouest de l'avenue de Pologne. Il s'agit d'un tronçon de voie appelé précédemment **boulevard de Yougoslavie**

* Bilinguisation : Français/Breton des créations de dénominations de voies précitées

2 – Modifications de toponymies, de définitions et suppressions

* Quartier 3 - Bourg-L'évêque - La Touche - Moulin du Comte

* Modification de :

. **Rue et Square Charles Géniaux, Romancier** (1870 -1931)

Désormais deviennent : **Rue et Square Charles et Paul Géniaux**, Romancier et Photographe (1870 - 1931), Photographe (1873 - 1929)

3 - Officialisation de suppressions de dénominations et de réattributions

* Quartier 10 – Villejean-Beauregard

. **Allée Jeanne Laurent** - Initiatrice du développement du théâtre - (1902 - 1989). Dénommée par DCM du 2 octobre 1999, dans le quartier 10 et a été remplacée par le Passage de la Brazillais. Lors de la DCM du 5 juillet 2010, redénommée le même jour dans le Quartier 9 - Cleunay - Arsenal/Redon - La Courrouze : **Place Jeanne Laurent**, Initiatrice de la décentralisation du théâtre (1902 - 1989), Pour une place centrale traversée par une voie à double sens de circulation, dans le prolongement de la rue Roger-Henri Guerrand

4 - Information concernant la dénomination de l'Espace Social Commun de Maurepas

. Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine après concertation avec la Ville de Rennes a effectué un choix de dénomination du futur Espace Social Commun de Maurepas, qui accueillera le Centre social Maurepas, le Centre Départemental d'Action Sociale, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes, WE Ker, la Caisse des Allocations Familiales et les services de la Ville de Rennes.

Espace Social Commun de Maurepas Simone Iff, première présidente du Mouvement Français du Planning Familial (1924 - 2014)

5 - Officialisation de dénominations

* Depuis plusieurs années des voies et des espaces verts sont désignés et reconnus par des noms n'ayant jamais fait l'objet d'une dénomination. Il est proposé de procéder à l'officialisation de ces dénominations ainsi qu'aux compléments de mention correspondants

* Les plaques de rues, correspondantes à ces régularisations, seront changées lors de leur renouvellement

52 Administration générale – Désignation de représentants dans divers organismes extérieurs – Modification

Unanimité

Modifie les représentations dans les organismes ci-dessous (nouveaux élus en gras)

Instances	Nom élu-Fonctions
GIP "Campus de l'excellence sportive de Bretagne"	Madame Sélène Tonon , titulaire AG et CA
	Monsieur Sébastien Sémeril, suppléant CA
Collège Emile Zola-Conseil d'administration	Madame Montserrat Casacuberta-Palmada, titulaire
	Monsieur Pierre Jannin , suppléant
Collège des Hautes Ourmes-Conseil d'administration	Madame Claire Lemeilleur, titulaire
	Madame Lénaïc Brière , suppléante
Collège des Ormeaux-Conseil d'administration	Monsieur David Travers , titulaire
	Monsieur Didier Chapellon, suppléant
Collège de Cleunay Conseil d'administration	Madame Cégolène Frisque , titulaire
	Madame Lucile Koch, suppléante

**53 Administration générale – Commission Consultative des Services Publics
Locaux – Bilan d'activité 2020**

**Le conseil prend
acte**

Prend acte du bilan des travaux de la CCSPL pour 2020

- trois rapports d'activités rendus par les délégataires dans le cadre des gestions déléguées suivantes :
 - . Le Liberté – Le Musikhall – Contrat de délégation de service public passé avec Citédia Services – Rapport d'activités 2019
 - . Patinoire municipale "le Blizz" - Contrat de délégation de service public passé avec Citédia Métropole – Rapport d'activités 2019
 - . Maison des Associations - Contrat de délégation de service public passé avec Citédia Services – Rapport d'activités 2019
- le rapport d'activité de la Régie à autonomie financière "production et vente d'énergie photovoltaïque"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 51.

La Secrétaire,

Iris BOUCHONNET

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 12 février 2021

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ